

## **DECISION N° 2024-13**

### **OBJET : Marché SID24F - Etude préalable à la définition des orientations stratégiques de VALOSEINE – Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ;

**CONSIDERANT** la nécessité de confier à un opérateur la prestation d'étude préalable à la définition des orientations stratégiques de Valoseine ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que le prestataire Trident service présente les solutions les plus économiquement avantageuse au regard des considérations opérationnelles, techniques et financières ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1** : De confier la prestation SID24F d'étude préalable à la définition des orientations stratégiques de Valoseine, à la société Trident service, sise 15 allée des sablières 78290 Croissy-sur-Seine Siret 483 275 582 00037, pour un montant global et forfaitaire de 14 625 euros HT soit 17 750 euros TTC, pour une durée courant de sa notification à l'achèvement des prestations.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **07 JUIN 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **07 JUIN 2024**

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal

Signé électroniquement par:  
DAZELLE FRANCOIS



Président  
Le 7 juin 2024  
A Saint-Germain-en-Laye